

DOSSIER INSCRIPTION FORMATION BNSSA E.N. CAEN Saison 2025-2026

DIPLOÔME BNSSA

Le diplôme national du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique confère le titre de Nageur Sauveteur. Le titulaire de ce diplôme doit être capable de surveiller les baignades surveillées autorisées et ouvertes gratuitement au public (plages du littoral), les baignades d'accès payant (centre aquatique public/privé, piscine municipale, hôtel, camping, etc..) et les baignades des centres de vacances et de loisirs.

METIERS POSSIBLES

Différents métiers peuvent être exercer via la profession de Nageur Sauveteur.

Les titulaires du diplôme national du B.N.S.S.A. interviennent au sein de différentes structures :

- Nageur sauveteur en mer sur les postes de secours de la bande littoral.
- Nageur sauveteur dans les lieux de baignade en eau libre type lac et plan d'eau.
- Nageur sauveteur dans les établissements aquatiques (piscine municipale ou privée).
- Nageur sauveteur dans les centres de remise en forme type thalassothérapie.
- Nageur sauveteur dans les hôtels et palaces.
- Nageur sauveteur dans les organismes de tourisme et de loisir type camping ou PRL.

MISSIONS ET COMPETENCES

Les missions attendus et à assurer par le B.N.S.S.A. sont :

1. Surveillance de la zone de baignade aménagée.
2. Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.
3. Porter assistance et secours aux baigneurs/pratiquants en danger.
4. Porter assistance et secours aux utilisateurs d'engins de plages.
5. Assurer le respect de la réglementation par des actes de préventions.
6. Participer au bon fonctionnement de la structure employeur.

DATES DE LA FORMATION

Réunion d'information	26/09/2025
Date limite inscription	31/12/2025
Date début de formation	01/10/2025
Dates de sessions d'examens (prévisionnel)	10/01/2026 04/04/2026 09/05/2026 13/06/2026
Date de fin de formation	13/06/2026

Entrée en formation possible du 26/09/2025 au 31/12/2025

Le dossier d'inscription est à déposer ou à envoyer au format papier à :

Entente Nautique de Caen
Stade Nautique E. Maës, 10 Rue Jean de la Varende 14000 CAEN

CONTACTS

Référents BNSSA EN Caen	AMIN Arvine - HUBERT Alexia	Tel 02.31.86.84.06	bnssa@encaen.com
Référente administrative	WILLENBUCHER Carol	Tel 02.31.86.84.06	accueil@encaen.com

NATURE DES EPREUVES d'EXAMEN ET DE VERIFICATION DU MAINTIEN DES ACQUIS (extraits)

Epreuve n°1 : Parcours de Sauvetage Aquatique en continu de 100 mètres

- départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface,
- 2 parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini, sans que le candidat ne prenne appui,
- une plongée dite "en canard", suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1.80 mètres et 3.70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et située à 5 mètres au plus de la fin du parcours. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau. A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :

- 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen,
- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

Epreuve n° 2 : Parcours de Sauvetage avec palmes, masque et tuba, en continu de 250 mètres

- au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau,
- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masque et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin. Il repose sur une profondeur située entre 1.80 mètre et 3.70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin.
- le candidat remonte le mannequin dans la zone des 5 mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée.
- la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba.
- les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui,
- lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau,
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente,
- le mannequin doit être de modèle réglementaire.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus, dans les conditions prescrites ci-dessus.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

Epreuve n° 3 : Porter secours à une personne en milieu aquatique

- Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord,
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime,
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel, après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt.

Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Epreuve n° 4 : Questionnaire à choix multiple (QCM)

D'une durée maximale de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementaires édictées par plusieurs départements ministériels.

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

Fiche d'adhésion E.N. CAEN Saison 2025-2026

Stade Nautique E. Maës, 10 Rue Jean de la Varenne 14000 CAEN

Tél. 02.31.86.84.06 E-mail : accueil@encaen.com www.encaen.com Facebook/encaen

1^{ère} inscription

Renouvellement

ADHERENT

NOM :

Prénom :

Né(e) le :/...../..... à

Profession :

M. Mme. Garçon Fille

Nationalité :

Adresse :

.....
.....

CP : Ville :

Domicile :

Mobile :

E-mail :

Merci de contrôler votre adresse mail, c'est par elle que nous communiquerons.

Pour les mineurs : représentant Légal

Père Mère Autres

NOM :

Prénom :

Profession :

Activité

A REMPLIR PAR LE CLUB

Pôle :

Groupe :

Jour :

Horaire :

Certificat médical (de moins de 3 mois) :/...../.....

Comment avez-vous connu le club ?

- Bouche à oreille
- Réseaux Sociaux
- Forums des assos
- Autres :

**Pour toutes commandes d'équipement
Voir sur la boutique du club via le site :**

www.encaen.com

Engagement

Je soussigné(e) (Mère, Père ou tuteur)

- Atteste avoir pris connaissance de la Charte du Nageur, du règlement intérieur et des statuts de l'Association E.N. Caen (consultables sur www.encaen.com) et les accepter sans réserve.
- Autorise en cas d'urgence les responsables de l'E.N. Caen à faire pratiquer tous les soins médicaux nécessaires à l'adhérent.
- Autorise l'E.N. Caen à utiliser les photos et les vidéos sur lesquelles figure l'adhérent nommé sur cette fiche.
- Atteste avoir reçus les documents dont les cases ont été cochées

Le / /
Signature

Fiche d'adhésion (partie 2)

E.N. CAEN Saison 2025-2026

Nom :

Prénom:

Premiers Secours en Equipe de niveau 1 – formation 35 heures obligatoire (cochez une case)			
<input type="checkbox"/>	PSE 1 (stage de la Toussaint)	du 20 au 24 octobre 2025	
<input type="checkbox"/>	PSE 1 (stage de Noël)	du 22 au 26 décembre 2025 (sur 4 jours, hors jeudi 25)	
<input type="checkbox"/>	PSE 1 (stage de Février)	du 16 au 20 février 2026	
<input type="checkbox"/>	PSE 1 (stage de Pâques)	du 13 au 17 avril 2026	

ATTENTION, l'EN Caen se réserve le droit d'annuler l'une des sessions ou de regrouper les sessions de formation au PSE1 si le nombre minimum obligatoire de candidats n'est pas respecté (6 candidats minimum).

Formule de formation – EN Caen

Formation Initiale de base

Frais d'inscription (non remboursables)	50 €
Formation aquatique (150h)	280 €
Formation réglementation (6h)	70 €
Formation découverte milieu pro (4h)	50 €
Formation initiale secourisme PSE 1 (35h)	250 €
Frais de présentation à l'examen	50 €

Formations optionnels

Indispensable pour travailler sur les plages de la bande littoral

Permis Côtier (hors timbre fiscal)	300 €
Formation initiale secourisme PSE2	250 €

Coût de ma formule

**Mention lu et approuvé
et Signature du stagiaire**

Modes de règlement

- Chèques Vacances
- Cezam/Acea
- Participation CE
- Chèques (3 chèques pour un Adhérent)
- Autres :

- Facture souhaitée

- Carte bancaire
- Espèce
- Coupons sport
- Atouts Normandie

B.N.S.S.A. et Recyclage B.N.S.S.A.

CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical doit être établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier.

Je soussigné(e), Docteur en médecine,

certifie avoir examiné, ce jour,

M. Mme (1) Et avoir constaté

- qu'il/elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique, ainsi qu'à la surveillance des usagers de l'établissement de natation,
- qu'il/elle n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres (prothèse auditive tolérée) et une acuité visuelle conformes aux exigences suivantes :

ACUITE VISUELLE

✓ Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil,
Soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 +2/10

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de 4/10 + inférieur à 1/10.

✓ Avec correction

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10).
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Fait à , le

(Signature et cachet du médecin)